



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/1Add.1  
11 octobre 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Cinquantième réunion  
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques d'ouverture du Président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation:**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/1: contient l'ordre du jour provisoire de la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Suite attendue du Comité exécutif: Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour de la réunion en se fondant sur l'ordre du jour provisoire présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/1.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

Les documents de pré session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

### 3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/2: présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le document contient des renseignements sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 49<sup>e</sup> réunion, sur les préparatifs de la 50<sup>e</sup> réunion, ainsi que sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat durant cette période.

Question à traiter: aucune.

Suite attendue du Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité à prendre note du rapport.

### 4. État des contributions et des décaissements

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/3: contient des renseignements sur l'état du Fonds au 6 octobre 2006, selon les livres du Trésorier. À la date en question, le solde du Fonds s'élevait à 47 178 114 \$US. Il s'agit du solde net, compte tenu de tous les montants approuvés par le Comité exécutif, jusqu'à la 49<sup>e</sup> réunion inclusivement, et le montant de 2,1 millions \$US approuvé durant l'intersession pour le programme de travail annuel de 2006 du projet de clôture de la production de CFC en Argentine, comme suivi de la décision 49/37 prise à la 49<sup>e</sup> réunion. Le document contient aussi une mise à jour sur le mécanisme de taux de change fixe (FERM), soit **23 176 811 \$US** et donne la liste des **24** pays qui ont confirmé qu'ils utiliseront le mécanisme.

Questions à traiter: Le document porte sur le versement tardif des contributions au Fonds par certaines parties, et sur les inquiétudes soulevées par l'absence de réponse de certaines Parties à la demande du Trésorier les invitant à indiquer la date à laquelle elles verseront leurs arriérés de contributions. Le document traite également des difficultés du Trésorier à encaisser les billets à ordre restants émis pour le 31 décembre 2005.

Suite attendue du Comité exécutif: LE Comité exécutif est invité:

- a) À prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/3;
- b) À prendre note de l'approbation, durant l'intersession, de 2 millions \$US plus 0,1 million pour les coûts d'appui de la Banque mondiale relatifs au projet de clôture de la production de CFC en Argentine;
- c) À noter que des billets à ordre d'une valeur totale de 58 800 610 \$US ont été encaissés depuis la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- d) À noter avec satisfaction que, sur le montant indiqué ci-dessus, 51 234 834 \$US proviennent de l'encaissement accéléré des billets par la France et le Royaume-Uni;

- e) À demander instamment aux autres pays qui détiennent des billets à ordre émis pour le 31 décembre 2005 de prendre les mesures nécessaires pour en accélérer l'encaissement avant la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- f) À noter avec inquiétude que plusieurs Parties n'ont pas répondu à la demande du Trésorier d'indiquer à quelle date elles comptaient effectuer les paiements dus, en application de la Décision XI/6 paragraphe 7 de la 11<sup>e</sup> réunion des Parties; et
- g) À prendre note de la liste mise à jour des pays qui ont décidé de recourir au mécanisme de taux de change fixe pour verser leurs contributions au Fonds pour le triennat 2006 – 2008, en date du 6 octobre 2006, selon l'Annexe I au présent document.

## 5. État des ressources et planification:

### a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/4/Rev.1: contient des renseignements soumis par les agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes, et les remboursements des fonds provenant de projets annulés.

#### Questions à traiter:

- Remboursement par les agences d'exécutions de 470 957 \$US, incluant les coûts d'appui; et
- Ressources totales disponibles pour la 50<sup>e</sup> réunion.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité:

- a) À prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/4/Rev.1;
- b) À prendre note du montant total net de 423 773 \$US, remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 50<sup>e</sup> réunion pour des soldes de projets, soit 126 160 \$US du PNUD, 213 082 \$US du PNUE et 84 531 \$US de l'ONUDI;
- c) À prendre note du montant total net de 47 184 \$US remboursés par les agences d'exécution multilatérales à la 50<sup>e</sup> réunion pour des coûts d'appui de projets, soit 16 402 \$US du PNUD, 21 584 \$US du PNUE et 9 198 \$US de l'ONUDI;
- d) À prendre note des soldes détenus par les agence d'exécution pour des projets achevés depuis plus de deux ans, qui totalisent 12 944 539 \$US, coûts d'appui en sus, soit 341 151 \$US plus coûts d'appui pour le PNUD, 528 870 \$US plus coûts d'appui pour le PNUE, 232 034 \$US plus coûts d'appui pour l'ONUDI, et 11 842 484 \$US plus coûts d'appui pour la Banque mondiale;

- e) À prendre note du montant de 47 649 071 \$US (à mettre à jour à la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 50<sup>e</sup> réunion.

**b) Plans d'activités de l'année 2006**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/5: traite de l'établissement des plans d'activités à la lumière des propositions soumises à la 50<sup>e</sup> réunion.

Questions à traiter:

- Activités de 2006 et 2007 soumises à l'approbation de la 50<sup>e</sup> réunion; et
- Activités requises pour assurer la conformité, mais qui ne sont pas soumises à la 50<sup>e</sup> réunion;

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité:

- a) À prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2006, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/5, ainsi que du fait que des activités d'une valeur de 13,45 millions \$US qui sont requises pour assurer la conformité ne sont pas soumises à la 50<sup>e</sup> réunion;
- b) À demander aux agences d'exécution bilatérales et multilatérales ayant des projets dans leurs plans d'activités de 2006 d'envisager d'inclure ces activités dans leurs plans d'activités pour 2007-2009.
- c) **État/perspective des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/6: contient trois parties et deux annexes. La Partie I analyse les perspectives de conformité des pays visés à l'article 5 sur la base des données disponibles les plus récentes soumises aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds. La Partie II contient des informations sur les pays considérés par le Comité chargé de l'application qui risquent d'avoir des problèmes de conformité. Quant à la Partie III, elle présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, dont une analyse des données de consommation de SAO par secteur. Cette partie rend compte également des informations fournies par 73 pays dans le nouveau format de rapport pour les données des programmes de pays. Ce nouveau format présente les caractéristiques des programmes d'élimination de SAO et une évaluation qualitative de leurs résultats.

Questions à traiter:

- État de conformité, état de mise en œuvre pour les pays considérés par le Comité chargé de l'application qui risquent d'avoir des problèmes de conformité, et données sur la mise en œuvre des programmes de pays;
- Activités à inclure dans les plans d'activités de 2007-2009 pour la Bolivie, la Macédoine, Maurice et la Tanzanie (CTC), et la Tanzanie et le Zimbabwe (TCA);

- Application du nouveau format de rapport pour les données des programmes de pays.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité:

- a) À prendre note du rapport présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/6, portant sur la situation/les perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5;
- b) À demander aux agences bilatérales et aux agences d'exécution d'inclure dans leurs plans d'activités de 2007-2009 des activités d'élimination, là où c'est approprié, pour la consommation admissible dans les pays suivants:
  - i) CTC: Bolivie et Macédoine, Maurice, et Tanzanie;
  - ii) TCA: Tanzanie et Zimbabwe.
- c) À inviter les pays visés à l'article 5 à soumettre les données complètes de programme de pays en utilisant le nouveau format de rapport.
- d) Modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2007-2009**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/7: contient le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour le Fonds multilatéral pour la période 2007-2009. Il fait également l'analyse des quantités de SAO à approuver aux fins de financement pour permettre à tous les pays visés à l'article 5 d'atteindre les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal. Il indique les SAO à éliminer dans les pays visés à l'article 5 durant la période 2007-2009 dans le cadre des plans d'élimination pluriannuels, sectoriels et nationaux approuvés et des projets individuels et parapluies, ainsi que le nombre de plans de gestion des frigorigènes et de plans de gestion de l'élimination finale en cours de réalisation dans les pays à faible volume de consommation.

Questions à traiter:

- Le niveau d'efforts encore requis de la part des pays visés à l'article 5 intéressés et des agences d'exécution et des agences bilatérales, pour mettre en œuvre les réductions déjà financées de la consommation et de la production de SAO (environ 78 226 tonnes PAO de la consommation de SAO et 95 234 tonnes PAO de la production de SAO), ainsi que les quantités supplémentaires de SAO à financer pour assurer la conformité aux objectifs d'élimination du Protocole;
- Le niveau de financement (environ 9,3 millions \$US) lié aux tranches de projets d'élimination déjà approuvés qui n'a pas été soumis à la 50<sup>e</sup> réunion pour approbation.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité:

- a) À envisager d'adopter le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour la période 2007-2009, comme guide flexible pour la planification des ressources pour le triennat correspondant;

- b) À prier instamment les pays visés à l'article 5 ayant des projets approuvés mais non réalisés, ainsi que les agences d'exécution et les agences bilatérales coopérantes, d'accélérer le rythme de mise en œuvre durant le triennat 2007-2009;
- c) À inviter instamment les agences bilatérales et les agences d'exécution à travailler de concert avec les pays identifiés comme nécessitant une assistance immédiate pour réaliser les objectifs d'élimination de 2007 et de 2010 du Protocole et à inclure des activités à cette fin dans leurs plans d'activités de 2007-2009, là où c'est approprié;
- d) À demander au Secrétariat de présenter, à la dernière réunion de 2007, un modèle actualisé de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour la période 2008-2010, afin de servir d'orientation, le cas échéant, à la préparation du plan d'activités de 2008-2010 du Fonds multilatéral; et
- e) À prendre note de ce qui suit:
  - i) Il reste encore à éliminer environ 40 254,8 tonnes PAO de la consommation de SAO et 54 509,0 tonnes PAO de la production de SAO dans les plans d'élimination pluriannuels, sectoriels et nationaux approuvés;
  - ii) Il reste encore à éliminer environ 37 971,0 tonnes PAO de la consommation de SAO et 40 724,8 tonnes PAO de la production de SAO dans les projets individuels et parapluies approuvés; et
  - iii) Soixante-quatre projets de plan de gestion de frigorigènes pour des pays à faible volume de consommation (FVC); 32 projets de plans de gestion de l'élimination finale pour des pays FVC; et 35 plans nationaux d'élimination de SAO pour des pays non-FVC sont actuellement en cours d'exécution.

**e) Priorités pour la période triennale 2006-2008, au-delà des besoins recensés dans le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile, en tenant compte du montant résiduel de 40 millions \$US de fonds non attribués pour la période triennale (suivi de la décision 49/4 c) et g)):**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/8: indique toutes les obligations d'élimination restantes des Parties visées à l'article 5, ventilées par année et par triennat, et présente toutes décisions du Comité exécutif et de la Réunion des Parties qui pourraient être pertinentes à l'examen des priorités pour le triennat, au-delà des besoins identifiés par le modèle axé sur la conformité, en tenant compte du solde de 40 millions \$US de ressources non affectées pour le triennat.

Questions à traiter:

- Obligations d'élimination restantes;
- Possibilités de financement découlant de décisions antérieures et autres; et

- Positions sur les priorités des ressources non affectées.

Suite attendue du Comité exécutif: En déterminant l'ordre de priorité des activités auxquelles le solde de 40 millions \$US pourrait être affecté dans les plans d'activités pour 2006-2008, le Comité exécutif est invité:

- a) À prendre acte de la note sur les priorités pour le triennat 2006-2008 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/8), au-delà des besoins identifiés par le modèle de plan d'élimination triennal, compte tenu du solde de 40 millions \$US de ressources non affectées pour le triennat;
- b) À examiner les priorités durant le triennat 2006-2008 pour l'utilisation du solde de 40 millions \$US de ressources non affectées, notamment pour les activités considérées comme extérieures au modèle axé sur la conformité des plans d'activités initiaux, en particulier les domaines suivants:
  - i) Élimination accélérée du bromure de méthyle;
  - ii) Activités relatives aux hydrofluorocarbures (HCFC);
  - iii) Activités non liées aux investissements pour le bromure de méthyle;
  - iv) Activités de lutte contre le commerce illégal;
  - v) Initiatives de financement supplémentaires en dehors des plans d'activités et des budgets;
  - vi) Activités relatives aux inhalateurs à doseur et financement pour les Parties qui ont reçu tous les fonds auxquels ils ont droit, mais qui risquent toujours d'être non conformes;
  - vii) Destruction de SAO; et
  - viii) Gestion à long terme des banques de halons.

## **6. Mise en œuvre du programme:**

### **a) Surveillance et évaluation:**

- i) **Rapport de l'évaluation finale sur les cas de non-conformité (suivi de la décision 46/6)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/9: présente au Comité exécutif le résumé de huit études de cas relatives aux pays qui ont été ou qui sont en situation de non-conformité aux objectifs de gel et/ou de réduction du Protocole de Montréal pour différentes substances SAO. Le document donne suite à l'étude théorique sur la non-conformité présentée à la 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/6) et à la Décision 46/6 qui en découlait, et qui demandait à

l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation «d'inclure une analyse complète et une étude de suivi sur les cas de non-conformité, y compris des visites sur le terrain, dans le programme de travail de surveillance et d'évaluation de 2006».

Questions à traiter:

- État de conformité dans le pays visité;
- Causes de non-conformité;
- Mesures prises pour assurer de nouveau la conformité; et
- Conclusions et recommandations.

Suite attendue du Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité:

- a) À prendre note du rapport d'évaluation final sur les cas de non-conformité présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/9;
- b) À communiquer les conclusions à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité chargé de l'application, vers le milieu de 2007, dans le cadre de la présentation du Secrétariat du Fonds multilatéral et des agences d'exécution, indiquant ce qui suit:
  - i) Un des facteurs d'incitation les plus importants au retour à la conformité a été l'engagement de réaliser les objectifs établis par le plan d'action respectif soumis au Comité chargé de l'application et approuvé par la Réunion des Parties;
  - ii) Dès qu'un pays a fait le geste décisif d'approuver et d'appliquer la législation, d'améliorer et de corriger la communication des données, le cas échéant, et d'accélérer l'exécution de projets précédemment retardés, il est possible de réaliser des progrès rapide vers la conformité, dans la plupart des cas.

**ii) Rapport global d'achèvement des projets de l'année 2005**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/10 et Add.1: présentent au Comité exécutif un tableau général des résultats indiqués dans les rapports d'achèvement de projets (RAP) reçus durant la période de compte rendu, c'est-à-dire depuis la 47<sup>e</sup> réunion en novembre 2005. Ceci donne suite aux décisions 23/8 i) et 26/11 du Comité exécutif demandant à l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation de lui présenter, à la troisième réunion de chaque année, un rapport global d'achèvement de projets, après consultation avec les agences d'exécution.

Questions à traiter:

- RAP reçus et dus;
- Contenu et qualité;
- Leçons tirées, indiquées dans les RAP et concernant les accords pluriannuels;
- Calendrier pour la soumission des RAP en 2007;



- Cohérence des données indiquées dans les RAP et dans les rapports d'avancement annuels.

Suite attendue du Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité:

- a) À prendre note du rapport global d'achèvement de projets de 2006, incluant le calendrier de soumission des rapports d'achèvement de projets (RAP) dus et les leçons tirées, présentés à l'Annexe II;
- b) À demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales intéressées:
  - i) D'assurer, d'ici la fin janvier 2007, en coopération avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, la coordination intégrale des données des RAP dans l'Inventaire et dans les rapports d'avancement annuels;
  - ii) De fournir, d'ici la fin janvier 2007, les informations qui sont encore absentes dans un certain nombre de RAP; et
  - iii) D'éliminer, d'ici la fin janvier 2007, les RAP en souffrance pour les projets achevés avant la fin de 2004.
- iii) Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2007;**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/11](#): contient le projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2007, qui présente de façon succincte les résultats découlant de l'exécution du programme de travail de 2006; la proposition de mener des études d'évaluation en 2007; la démarche méthodologique générale; et le budget requis pour l'exécution des études d'évaluation en 2007.

Questions à traiter:

- Résultats du programme de travail de 2006;
- Études d'évaluation proposées pour l'année 2007;
- Modalités de mise en œuvre et démarche méthodologique; et
- Budget pour le programme de travail de 2007.

Suite attendue du Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité à envisager d'approuver le programme de travail de surveillance et d'évaluation proposé pour 2007, pour un budget de 361 000 \$US, comme il est indiqué dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/11](#).

**b) Retards dans la mise en œuvre des projets**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/12](#): comprend cinq sections. La Section I couvre les projets souffrant de retard dans la mise en œuvre et pour lesquels des rapports sont demandés par le Comité exécutif. La Section II concerne les projets en retard dans les pays ayant des problèmes de conformité. La Section III examine une demande de transfert d'un projet. La Section IV traite des rapports de situation supplémentaires soumis à la demande du Comité, à la

suite de son examen des rapports d'avancement annuels présentés à la 49<sup>e</sup> réunion, et couvrant les activités exécutés jusqu'au 31 décembre 2005. La Section V porte sur les demandes du Comité exécutif de soumission des rapports d'avancement en retard. Aucune annulation de projet n'est proposée et il n'y a donc aucune incidence sur la conformité due à l'annulation de projets à la 50<sup>e</sup> réunion.

Questions à traiter:

- Rapports de situation en attente, indiqués dans le tableau 3 du document;
- Projets en retard dans les pays ayant des problèmes de conformité;
- Demande de transfert d'un élément d'un accord multi-annuel;
- Rapport de situation du PNUD sur les études de HCFC dans 12 pays; et
- Plan pour assurer la durabilité de la banque de halons en Libye.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité:

- a) À demander aux gouvernements du Portugal et de la Suisse de soumettre des rapports d'avancement à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- b) À demander des rapports sur les activités ayant des retards de mise en œuvre ci-après pour la 51<sup>e</sup> Réunion:

Agence	Code	Titre du projet
PNUD	BRA/PHA/41/INV/264	Plan national d'élimination de CFC au Brésil: deuxième tranche
PNUD	COL/PHA/41/INV/60	Plan national d'élimination des substances de l'Annexe A (Groupes I et II) en Colombie: premier programme de mise en œuvre

- c) À noter:
  - i) Avec satisfaction, les rapports sur des projets souffrant de retard de mise en œuvre soumis au Secrétariat par l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la France, le Japon, l'Italie, la Suède et les quatre agences d'exécution, ainsi que le rapport d'avancement soumis par les États-Unis d'Amérique, figurant dans le document sur les retards de mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/12);
  - ii) Que le Secrétariat les agences d'exécutions prendront les mesures établies conformément aux évaluations du Secrétariat (progrès, quelques progrès, ou aucun progrès) et qu'ils feront rapport aux gouvernements et aux agences d'exécution et leur notifieront s'il y a lieu;
  - iii) L'achèvement de 15 projets sur les 102 indiqués comme ayant des retards de mise en œuvre;
  - iv) Que des lettres d'annulation possible devraient être envoyées pour les projets ci-après:

Agence	Code	Titre du projet
France	SYR/REF/29/INV/53	Reconversion de la technologie CFC-12 à la technologie HFC-134a dans la production de matériel de réfrigération commercial à Shoukairi and Co. en République arabe syrienne
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination de CFC à l'usine de production de réfrigérateurs ménagers de Neba S.A. en Argentine
BIRD	JOR/HAL/32/INV/69	Projet parapluie d'élimination finale du halon-1211 et du halon-1301 pour les fabricants et les fournisseurs de matériel d'incendie en Jordanie, par reconversion aux produits de remplacement suivants : poudre ABC, CO2, HFC-227ea et gaz inertes
PNUD	NIR/PHA/44/INV/112	Plan national d'élimination de CFC (troisième tranche) au Nigéria
PNUE	GLO/ARS/39/TAS/246	Établissement de lignes directrices pour promouvoir la sécurité dans la reconversion des aérosols
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Politiques et assistance technique au Kenya
PNUE	SOM/SEV/35/TAS/01	Formulation de la stratégie nationale d'élimination en Somalie
ONUDI	IRA/FOA/28/INV/50	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane flexible par la technologie de soufflage de CO2 liquide à Bahman Plastic Co. en Iran
ONUDI	IRA/FOA/37/INV/149	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse flexible par la technologie de soufflage de LCD à Esfanj Shirvan Co. en Iran
ONUDI	IRA/REF/28/INV/51	Remplacement des frigorigènes à base de of CFC-12 par du HFC-134a à Iran Compressor Manufacturing Company (ICMC) en Iran

- v) Que des rapports de situation supplémentaires devraient être soumis sur ces activités et projets indiqués à l'Annexe I au présent document;
  - vi) L'état des enquêtes sur les HCFC et de l'intention du PNUD d'en présenter les résultats à la 51<sup>e</sup> réunion;
  - vii) Le transfert des éléments suédois du plan national d'élimination de CFC en Serbie (YUG/PHA/43/TAS/22 et YUG/PHA/47/TAS/29) à la demande du Gouvernement de la Serbie à l'ONUDI et le remboursement, à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, du solde des fonds restants comme contributions en espèces au Fonds pour permettre au Trésorier de virer ces fonds à l'ONUDI.
- d) À réitérer la décision prise à la 47<sup>e</sup> réunion d'approuver le projet de banques de halons en Libye, à condition que l'ONUDI soumette un plan acceptable pour en assurer la durabilité.
- c) Retards dans la proposition de tranches annuelles**

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/13](#) porte sur les retards dans la soumission des tranches dues à la 50<sup>e</sup> réunion. Il comporte une nouvelle section sur les tranches annuelles soumises de façon incomplète, dans le cas où une des conditions d'approbation n'est pas remplie, et/ou lorsque le document de projet n'a pas été signé.

Questions à traiter:

- Tranches annuelles non soumises à la 50<sup>e</sup> réunion; et
- Tranches annuelles soumises avec des informations incomplètes, des conditions non remplies et/ou des documents de projet non signés.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité:

- À prendre note des informations sur les tranches annuelles d'accords pluriannuels soumis au Secrétariat by par l'Allemagne, la France, le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, comme il est indiqué dans le document sur les retards de soumission de tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/13);
- À noter que 38 des 49 tranches annuelles d'accords pluriannuels qui devaient être soumises ont été présentées à temps à la 50<sup>e</sup> réunion, mais que neuf de ces tranches n'ont pas pu être examinées aux fins d'approbation parce que la soumission était incomplète, une des conditions d'approbation n'a pas été remplie et/ou le document de projet n'était pas signé; et
- À noter qu'il conviendrait d'envoyer des lettres pour les tranches annuelles ci-après qui devaient être soumises à la 50<sup>e</sup> réunion en indiquant les raisons du retard, et en encourageant les agences d'exécution et les gouvernements intéressés des pays visés à l'article 5 à soumettre ces tranches annuelles à la 51<sup>e</sup> réunion.

Tableau 3

<b>Pays</b>	<b>Agence</b>	<b>Secteur</b>	<b>Tranches</b>	<b>Raison de la non soumission indiquée par l'agence d'exécution</b>
Antigua-et-Barbuda	Banque mondiale	Élimination de CFC	2006	En cours de transfert à l'ONUDI.
Bahamas	Banque mondiale	Élimination de CFC	2005	À soumettre à la 52 <sup>e</sup> réunion.
Bangladesh	PNUD	Élimination de SAO	2005	À soumettre à la 51 <sup>e</sup> Réunion.
Bangladesh	PNUD	Élimination de SAO	2006	La signature du document de projet est encore différée. L'Unité nationale de l'ozone a indiqué que le projet devrait être signé d'ici la fin de septembre.
Bangladesh	PNUE	Élimination de SAO	2005	La signature du document de projet est encore différée. L'Unité nationale de l'ozone a indiqué que le projet devrait être signé d'ici la fin de septembre.
Bangladesh	PNUE	Élimination de SAO	2006	Le gouvernement a reporté la signature du document de projet.
Bosnie-Herzégovine	ONUDI	Élimination de SAO	2005	Le gouvernement a reporté la signature du document de projet.

<b>Pays</b>	<b>Agence</b>	<b>Secteur</b>	<b>Tranches</b>	<b>Raison de la non soumission indiquée par l'agence d'exécution</b>
Iran	ONUDI	Élimination de CFC (Services - Réfrigération / Assemblage/ Solvants)	2007 due en 2006 (selon le PA de 2006)	L'audit de vérification n'a pas pu être achevé à temps.
Iran	ONUDI	Élimination de CFC (Services - Réfrigération / Assemblage/ Solvants)	2008 due en 2006 (selon le PA de 2006)	Soumise à la 48 <sup>e</sup> réunion, mais retirée à la demande du Secrétariat.
Kenya	France	Élimination de CFC	2005	Soumise à la 48 <sup>e</sup> réunion, mais retirée à la demande du Secrétariat.
Nigeria	PNUD	Élimination de CFC	2006	Progrès récents concernant la signature de règlements sur les SAO; la tranche 2006 n'est donc pas nécessaire pour le moment.

- d) À noter que des lettres devraient être pour les tranches annuelles ci-après, qui ont été soumises à la 50<sup>e</sup> réunion mais qui n'ont pas été examinées aux fins d'approbation pour les raisons indiquées, et à encourager les agences d'exécution et les gouvernements des pays visés à l'article 5 intéressés à soumettre ces tranches annuelles à la 51<sup>e</sup> réunion:

Tableau 4

<b>Pays</b>	<b>Agence</b>	<b>Secteur</b>	<b>Tranches</b>	<b>Raison pour laquelle la soumission n'a pas été examinée aux fins d'approbation</b>
Chine	Banque mondiale	Mousse	2007 due en 2006	Jalon non atteint. L'approbation sera considérée à la 51 <sup>e</sup> réunion.
Cuba	PNUD	Élimination de SAO	2006	Accord non signé et soumission convenue pour la 51 <sup>e</sup> réunion.
Nigeria	PNUD	Élimination de CFC	2005	Rapport de vérification non soumis.
Pakistan	ONUDI	Élimination de CTC	2005	Vérification inadéquate et problèmes de conformité.
Philippines	Banque mondiale	Élimination de CFC	2006	Rapport de vérification manquant.
Venezuela	ONUDI	Élimination de CFC	2006	Tranche précédente non libérée avant la soumission de la demande actuelle et rapport de vérification reçu après les délais.

**d) Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/14: contient un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du programme national d'élimination en Colombie, un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle en Jordanie, et un rapport sur la vérification de la cessation durable de la production de CFC au Mexique.

Questions à traiter:

- Projet d'élimination du bromure de méthyle en Jordanie: Libération de 900 000 \$US pour la troisième tranche du projet sous réserve de la soumission d'un rapport par le Gouvernement allemand confirmant la réalisation de l'objectif de 54 tonnes PAO pour 2006.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité:

- a) À prendre note du rapport d'avancement de la mise en œuvre du programme national d'élimination en Colombie;
- b) À prendre note du rapport d'avancement de la mise en œuvre de l'élimination totale de l'utilisation de bromure de méthyle en Jordanie et à demander au Gouvernement allemand de différer la libération de 900 000 \$US en attendant que le Secrétariat entérine les conclusions d'un rapport que ce gouvernement doit soumettre pour confirmer la réalisation de l'objectif de 54 tonnes PAO pour 2006; et
- c) À féliciter le Gouvernement du Mexique et l'ONUDI de leurs excellents efforts déployés dans l'application de la Décision 47/29 et de l'exigence de l'audit de confirmer la cessation durable de la production de CFC à Quimobásicos, et à inviter le Gouvernement mexicain et l'ONUDI à poursuivre la surveillance de la clôture de la production de CFC à Quimobásicos durant la période 2007-2009, conformément à la Décision 47/29.

**7. Propositions de projets:**

**a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/15: contient des statistiques sur les soumissions reçues, présente les questions découlant de l'examen des projets et donne la liste de tous les projets et activités recommandés aux fins d'approbation générale (Annexe I) ainsi que la liste de projet dont l'examen individuel est recommandé (Annexe II).

Questions à traiter:

- Approbation conditionnelle des programmes de travail annuels d'accords pluriannuels (AMA);
- Audit des plans de gestion de l'élimination finale en cours de réalisation dans les pays à faible volume de consommation.

Suite attendue du Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité:

- a) Concernant l'approbation conditionnelle des programmes de travail annuels d'accords pluriannuels (AMA), à inviter les agences d'exécution et les agences bilatérales responsables à consulter le Secrétariat pour déterminer si les conditions prescrites ont été respectées avant le décaissement de fonds.
- b) Concernant les audits des plans de gestion de l'élimination finale dans les pays à faible volume de consommation, à noter le processus de sélection entrepris par le Secrétariat et à approuver l'exécution d'audits pour les plans de gestion de l'élimination finale en Croatie et en Trinité et Tobago.

**b) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/16: présente 13 projets et activités soumis aux fins d'approbation par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de la France, et de la Suisse à titre de coopération bilatérale. Cinq projets sont traités dans le document et sont recommandés aux fins d'approbation générale. Les onze autres seront examinés au titre du point 7 d) de l'ordre du jour – Projets d'investissement.

Questions à traiter: Aucune.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité à informer les Parties du montant des contributions bilatérales établi pour la contribution de l'Allemagne pour 2007 durant 2006, conformément à la Décision 49/16 a)).

**c) Amendements aux programmes de travail pour l'année 2006**

**i) Amendements du programme de travail du PNUD pour 2006**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/17: présente 17 activités soumises par le PNUD, comprenant huit propositions de préparation de plan de gestion de l'élimination finale dans les pays à faible volume de consommation, sept demandes de reconduction de projets de renforcement des institutions et deux demandes d'assistance technique. Toutes les propositions, à l'exception des deux demandes de reconduction de projets de renforcement des institutions et un projet de préparation de plan de gestion de l'élimination finale, sont recommandées aux fins d'approbation générale et sont donc examinées au titre du point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter:

- Le PNUD a demandé le financement de la préparation de plan de gestion de l'élimination finale pour le Bhoutan, qu'il mettra en œuvre de concert avec le PNUE. Le Secrétariat a demandé au PNUD et au PNUE de différer cette soumission, en attendant que le pays termine son plan de gestion des frigorigènes, qu'il soumette un rapport et qu'il démontre la nécessité d'un complément de financement pour l'élimination de 25 kilogrammes de CFC.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité à examiner cette question dans le contexte de l'Amendement du programme de travail du PNUE et à la lumière de la Décision 45/54, et notamment de l'alinéa c "que les futures propositions de plan de gestion de l'élimination finale pour l'après-2007 pourraient comprendre des demandes de financement pouvant atteindre le niveau indiqué ci-dessous, étant entendu que les propositions de projets devront toujours prouver que ce niveau de financement est nécessaire pour atteindre l'élimination totale des CFC".

**ii) Amendements du programme de travail du PNUE pour 2006**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/18: contient 57 activités soumises par le PNUE, dont 33 demandes de reconduction de projets de renforcement des institutions, 16 propositions de préparation de projets de gestion de l'élimination finale (TPMP) dans les pays à faible volume de consommation, une demande de préparation d'un plan national d'élimination, 3 propositions de tranches de TPMP, 3 propositions d'assistance technique et le budget global du programme d'action pour la conformité (PAC). Quarante-six de ces activités ont été recommandées aux fins d'approbation générale et examinées au titre du point 7 a) de l'ordre du jour. Trois activités liées aux plans d'élimination sont examinées dans le document de projet de pays pertinent. Sept autres projets sont examinés à titre individuel. Le budget global du PAC est examiné ci-dessous au titre du point d).

Questions à traiter:

- Le PNUE a demandé le financement d'un projet de gestion de l'élimination finale (TPMP) pour le Bhoutan, à préparer conjointement avec le PNUD. Le Secrétariat a invité le PNUD et le PNUE à différer cette soumission en attendant que le pays termine son plan de gestion des frigorigènes qui est encore en cours d'établissement et qui ne s'achèvera qu'en décembre 2007, et en attendant une nouvelle évaluation des tendances de la consommation qui est prévue pour 2007. Compte tenu de ce projet particulier, des interventions fondées sur les politiques pourraient être nécessaires pour assurer un sevrage sans heurts de la consommation de SAO et leur élimination;
- Le PNUE a soumis en outre des demandes de préparation de TPMP pour le Guinée-Bissau, le Malawi and la Zambie, trois pays dont la consommation varie entre 5 et 10 tonnes PAO, et dont le PNUE souhaite qu'ils établissent eux-mêmes leurs projets, sans agence de coordination. Le Secrétariat a exprimé au PNUE son inquiétude devant la consommation de 5-10 tonnes PAO de ces pays. À l'instar d'autres pays ayant des niveaux de consommation similaires, ces pays ont probablement besoin d'autres mesures



- en plus des projets non liés aux investissements, pour réaliser la conformité. Le Secrétariat a encouragé le PNUE à choisir une agence partenaire capable de mettre en œuvre l'élément investissement possible du projet, avec laquelle il pourrait partager les fonds de préparation du projet;
- Enfin, le PNUE a soumis une demande de financement pour la préparation d'un plan national d'élimination de CFC au Yémen. Le PNUE demande à assurer elle-même la préparation du projet. Le PNUE et l'ONUDI sont convenus que cette dernière se chargera des éléments d'investissement du plan, une fois que la préparation du projet sera terminée.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité:

- a) Dans le cas du Bhoutan, à envisager de différer l'examen de la demande de préparation de projet en attendant que les conditions suivantes soient remplies:
  - i) Le Bhoutan termine la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes;
  - ii) Le PNUE et le PNUD soumettent un rapport complet d'avancement de projet, indiquant les activités qui ont été exécutées et les nouvelles activités qui seraient éventuellement nécessaires pour achever l'élimination totale des 25,5 kilogrammes de CFC qui pourraient rester dans le pays; et
  - iii) Une fois remplies les conditions a) et b), le Comité exécutif est invité à déterminer s'il souhaite approuver des fonds supplémentaires pour la préparation d'un TPMP pour le Bhoutan ou pour la mise en œuvre des activités restantes qui pourraient être identifiées à la lumière de la Décision 45/54, notamment l'alinéa c), "que les futures propositions de plan de gestion de l'élimination finale pour l'après 2007 pourraient comprendre des demandes de financement pouvant atteindre le niveau indiqué ci-dessous, étant entendu que les propositions de projets devront toujours prouver que ce niveau de financement est nécessaire pour atteindre l'élimination totale des CFC".
- b) Dans le cas des demandes de plans de gestion de l'élimination finale, à envisager d'approuver le financement de la préparation de projets pour le Guinée-Bissau, le Malawi et la Zambie comme il est indiqué au tableau 1, étant entendu que si des projets d'investissement étaient requis, les fonds pour la préparation des projets seraient partagés avec les agences d'exécution ou les agences bilatérales responsables; et
- c) Dans le cas des fonds pour la préparation d'un projet national d'élimination pour le Yémen, à envisager d'approuver la demande de fonds pour un montant de 50 000 \$US plus les coûts d'appui.

**iii) Amendements du programme de travail de l'ONUDI pour 2006**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/19: contient deux activités soumises aux fins de financement par l'ONUDI, dont une demande de préparation de projet d'élimination totale de SAO au Cameroun, et un projet d'assistance technique pour l'élimination de l'utilisation de bromure de méthyle dans l'entreposage de produits de base en Algérie. Les deux activités sont recommandées aux fins d'approbation générale et ont été examinées au titre du point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Aucune.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité à approuver le financement demandé pour la préparation d'un projet d'élimination du bromure de méthyle au Cameroun et d'un projet d'assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle dans l'entreposage de produits de base en Algérie.

**iv) Amendements du programme de travail de la Banque mondiale pour 2006**

La Banque mondiale n'a pas soumis d'amendement de son programme de travail pour cette réunion.

**d) Budget du programme d'aide à la conformité et programme de travail du PNUE de l'année 2007;**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/20: présente le budget global PAC (programme d'action pour la conformité) du PNUE pour 2007.

Questions à traiter:

- Le PNUE a soumis le budget global PAC pour 2007, pour un montant de 8 003 000 \$US plus des coûts d'appui à 8 %, soit 640 240 \$US. Ceci représente une augmentation de 3 % par rapport à son budget de 2006, ce qui est conforme à la Décision 47/24. Le nouveau budget qui inclut des fonds pour élever la sensibilisation mondiale, est soumis dans le cadre du financement général du PAC, également conforme à la Décision 47/24. Le Secrétariat a noté que le budget actuel du PNUE indique très peu de nouvelles priorisations entre les titres budgétaires et il encourage l'agence à y recourir dans ses soumissions futures.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité à déterminer s'il convient:

- a) D'approuver le budget PAC de 2007, pour le montant de 8 003 000 \$US, plus frais d'agence à 8 % équivalant à 640 240 \$US, étant entendu que:
  - i) Dans ses soumissions futures, le PNUE fournira des détails sur les activités pour lesquels les fonds globaux seront utilisés;

- ii) Le PNUE continuera à appliquer la priorisation entre les titres du budget du PAC pour tenir compte de l'évolution des priorités; et
- b) De demander au Secrétariat de continuer à assurer la liaison avec le PNUE afin de surveiller le remboursement des fonds non utilisés, conformément à la Décision 35/36 d).
- e) **Coûts de base de l'année 2007 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale et suivi de la décision 49/7 c)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/21: porte sur l'examen annuel du régime actuel des coûts administratifs en réponse à la Décision 41/94 d) et en fonction des taux de base établis pour le triennat 2006-2008 à la 46<sup>e</sup> réunion (Décision 46/35).

Questions à traiter:

- Budget de base unitaire proposé pour 2007;
- Nécessité d'une évaluation indépendante complète des coûts administratifs pour le triennat 2009-2011.

Suite attendue du Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité:

- a) À prendre note du rapport sur les coûts unitaires de base de 2007 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/21;
- b) À approuver le montant de 1,751 million \$US comme financement unitaire de base pour 2007 pour le PNUD et pour l'ONUDI, et 1,58 million \$US pour la Banque mondiale, conformément à la Décision 46/35;
- c) À autoriser le Secrétariat à entreprendre une évaluation indépendante complète des coûts administratifs requis pour le triennat 2009-2011, en faisant appel s'il y a lieu à des consultants/cabinets d'experts-conseils indépendants, et à rendre compte des conclusions à la première réunion du Comité exécutif en 2008;
- d) À demander aux agences d'exécution de faciliter la participation de vérificateurs internes aux travaux de l'équipe d'étude.
- f) **Projets d'investissement**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/15: contient à l'Annexe II une liste de 13 projets à examiner individuellement. Tous les autres projets d'investissement, qu'ils soient nouveaux ou en cours, ont été recommandés aux fins d'approbation générale et examinés au titre du point 7 a) de l'ordre du jour. Des surcoûts ont été fixés pour tous les projets.

Questions à traiter:

- Chacun des projets figurant dans le tableau de l'Annexe II (reproduit ci-après) devrait être examiné et approuvé séparément. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat peuvent être consultées dans les documents de projet de pays pertinents mentionnés dans le tableau (*s'il y a lieu, le Secrétariat donnera d'autres détails sur la ou les questions soulevées*).

Liste de projets à examiner séparément

Pays	Projet	Agence	Sujet	Document No.
<b>Secteur des aérosols</b>				
Chine	Élimination de la consommation de CFC dans le secteur des aérosols pharmaceutiques (programme biennal 2007-2008)	Banque mondiale	Date d'arrêt de la production; Financement pour l'assistance technique; coûts généraux	ExCom/50/28
Égypte	Élimination de la consommation de CFC dans le secteur de la production d'aérosols-doseurs	ONUDI	Aucun accord sur les coûts d'investissement et les coûts d'exploitation de la reconversion; fournisseur de technologie	ExCom/50/29
<b>Secteur des halons</b>				
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination des halons en Chine: programme annuel de 2007	Banque mondiale	Mise en œuvre de la disposition punitive pour le CO <sup>2</sup> ; absence de données dans le rapport de vérification pour indiquer l'ampleur de la pénalité; et non-conformité à la Décision 47/50 sur l'utilisation de la clause de flexibilité pour les fonds non utilisés	ExCom/50/28
<b>Secteur des fumigènes</b>				
Honduras	Plan national d'élimination du bromure de méthyle, phase II (première tranche)	ONUDI	Nouvel AMA à approuver, pratique en vigueur	ExCom/50/32
Vietnam	Assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle (première tranche)	Banque mondiale	Nouvel AMA à approuver, pratique en vigueur	ExCom/50/52
Zimbabwe	Élimination totale du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des céréales	ONUDI	Nouvel AMA à approuver, pratique en vigueur	ExCom/50/53
<b>Plans d'élimination</b>				
Indonésie	Plan national d'élimination (demande de tranche)	PNUD, Banque mondiale	Vérification adéquate en l'absence de système d'octroi de licence	ExCom/50/34
Libye	Plan national d'élimination de SAO: 3 <sup>e</sup> tranche	ONUDI	Condition pour demande de tranche non remplie (promulgation de législation)	ExCom/50/38
Serbie	Plan national d'élimination de CFC: 3 <sup>e</sup> tranche	ONUDI	Changement d'agence; condition pour la libération de tranche non remplie (Établissement d'un bureau de gestion du programme); division du pays en deux entités	ExCom/50/47
<b>Secteur des agents de transformation</b>				
Chine	Élimination de la production et de la consommation du CTC pour les agents de transformation et d'autres usages non identifiés (phase I): programme annuel 2007	Banque mondiale	Désaccord sur la cible de production de CTC en 2006. Financement demandé à la 51 <sup>e</sup> réunion	ExCom/50/28
Chine	Plan sectoriel d'élimination des applications d'agents de transformation à base de SAO (phase II) et production correspondante de CTC : programme annuel 2007	Banque mondiale	Financement du plan d'action de 2007 demandé à la 51 <sup>e</sup> réunion	ExCom/50/28
Roumanie	Élimination d'agents de transformation à	ONUDI	Liaison avec l'élimination du secteur de	ExCom/50/246

Pays	Projet	Agence	Sujet	Document No.
	base de CTC		la production en Roumanie et conformité à la Décision X/14.	
<b>Secteur de la production s</b>				
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination de la production de CFC: programme annuel de 2007	Banque mondiale	Financement du plan d'action de 2007 demandé à la 51 <sup>e</sup> réunion	ExCom/50/28

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité à déterminer s'il convient d'approuver chacun des 6 projets indiqués dans le tableau sur la base des informations fournis dans le document de proposition de projet pertinent, ainsi que des observations du Secrétariat; de tous autres documents diffusés conformément à la Décision 41/80; et de toutes autres informations présentées à la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution responsable.

## 8. Programmes de pays

Aucun programme de pays n'est soumis à la 50<sup>e</sup> réunion.

## 9. Document sur la meilleure manière de faire rapport sur l'élimination des SAO réalisée par les plans de gestion des frigorigènes et sur l'élimination réalisée par les autres projets qui n'ont pas communiqué des données complètes sur l'élimination des SAO (suivi de la décision 49/7 e))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/54: présente une note de politique préparée par le Secrétariat sur la question ci-dessus. Il examine ces projets et activités, par type de projet, pour lesquels des réductions de SAO pourraient n'avoir pas été indiquées au complet (incluant une suggestion pour rendre compte des éliminations) et conclut par des recommandations au Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Méthode proposée pour attribuer les éliminations de SAO en fonction des engagements moins toute élimination déjà indiquée.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité est invité:

- À prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/54 sur la meilleure façon de rendre compte de l'élimination de SAO dans les plans de gestion des frigorigènes et de l'élimination réalisée dans les autres projets dont l'élimination de SAO pourrait n'avoir pas été indiquée au complet (suivi de la Décision 49/7 e));
- À demander que les éliminations de SAO attribuées aux plans de gestion des frigorigènes/mises à jour des plans de gestion des frigorigènes, les projets de gestion de l'élimination finale, les banques de halons, le bromure de méthyle, les activités été les projets liés aux CTC et TCA, ainsi que les tranches annuelles des accords pluriannuels, représentent les engagements faits, moins toute élimination déjà enregistrée; et

- c) À demander que les éliminations de SAO enregistrées conformément à l'alinéa b) ci-dessus puissent être attribuées au prorata de la valeur de l'activité approuvée, à moins de disposition contraire convenue par les agences d'exécution responsables, le pays concerné et le Secrétariat.

**10. Document sur les questions liées aux dates d'achèvement des projets et au décaissement des fonds soulevées dans les paragraphes b) et g) de la décision 49/12**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/55: concerne la demande mentionnée dans la Décision 49/12 indiquée ci-dessus et contient des recommandations à l'intention du Comité exécutif

Questions à traiter:

- Dates d'achèvement proposées par la Banque mondiale et nécessité d'adopter une démarche innovatrice pour assurer la surveillance et le signalement des retards dans les accords pluriannuels, notamment toutes difficultés de mise en œuvre;
- Comptes rendus sur les fonds décaissés et les fonds transférés à un pays.

Suite attendue du Comité exécutif:

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/55, concernant des questions liées aux dates d'achèvement des projets et aux fonds décaissés, mentionnées aux paragraphes b) et g) de la Décision 49/12;
- b) Demander au Secrétariat du Fonds et aux agences d'exécution de présenter à la 51<sup>e</sup> réunion (voir paragraphe 8), dans le cadre du document à préparer pour donner suite à la Décision 49/6 c), des démarches innovatrices pour la surveillance et le signalement des retards dans les accords pluriannuels, notamment toutes difficultés de mise en œuvre; et
- c) Demander à la Banque mondiale de fournir les renseignements demandés pour les accords pluriannuels applicables concernant le montant des fonds transférés à un pays dans le contexte de ses remarques sur chacune des tranches annuelles, tout en réaffirmant la nécessité d'une application cohérente des "Fonds décaissés" conformément à la définition de la 20<sup>e</sup> réunion dans la Décision 20/13 a).

**11. Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif (suivi de la décision 46/40)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/56: présente un supplément aux deux notes soumises par le Secrétariat aux 44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> réunions sur la question de réduire le nombre des réunions du Comité exécutif de trois à deux par année. Le supplément récapitule les principaux problèmes découlant de la réduction du nombre de réunions, met à jour l'évaluation de la charge de travail du Comité exécutif qui était indiquée dans la note soumise à la 44<sup>e</sup> réunion, et soulève un certain nombre de questions afin de mieux cibler les débats à la prochaine réunion.

Questions à traiter:

- Nécessité d'obtenir l'approbation de la Réunion des Parties s'il est jugé nécessaire de modifier les termes du mandat, ainsi que le calendrier et les modalités d'une telle modification;
- Possibilité et base pour la réduction du nombre de réunions du Comité exécutif de trois à deux réunions par année, en fonction de l'évaluation de la charge de travail;
- Nécessité d'introduire une procédure d'approbation de projets durant l'intersession après le passage à deux réunions par année, et avantages que présente le report d'une telle procédure pour se concentrer sur la transition des trois réunions actuelles à deux réunions par année;
- Nécessité pour le Chef du Secrétariat de disposer d'un degré de délégation d'autorité avec des paramètres clairs, pour pouvoir accélérer l'approbation de certains projets/activités au nom du Comité.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité à envisager la possibilité de réduire le nombre des réunions du Comité exécutif de trois à deux réunions par année, ainsi que la nécessité d'une procédure d'approbation de projets durant l'intersession, dans l'éventualité des deux réunions par année.

## **12. Examen plus approfondi des questions abordées dans la décision 49/36 selon l'orientation donnée par la dix-huitième Réunion des Parties**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/57: contient une brève description des délibérations du Comité exécutif, depuis la 46<sup>e</sup> réunion, sur le mandat d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables. Ayant noté que le Groupe de l'évaluation technique et économique (TEAP) a présenté un mandat pour la conduite d'études de cas dans les Parties visés au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole, avec représentation régionale, sur la technologie et les coûts associés à un processus de remplacement d'appareils de réfrigération et de climatisation contenant des chlorofluorocarbones, notamment la récupération, le transport et l'élimination définitive écologiquement rationnels de ces appareils et des chlorofluorocarbones associés, le Comité exécutif a informé la Réunion des Parties de l'observation de points communs substantiels entre les deux mandats et du fait que les questions qu'ils soulèvent pourraient être examinées en même temps par le Comité exécutif du Fonds multilatéral.

Questions à traiter:

- Dépendent des décisions de la 18<sup>e</sup> réunion des Parties.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité à examiner la question à la lumière de toutes directives émises par la dix-huitième Réunion des Parties.

## **13. Préparation d'un document de discussion sur les questions soulevées à la 26<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée en ce qui a trait à l'avenir du Protocole de Montréal, selon leur rapport avec le Fonds multilatéral, en tenant compte des**

**observations présentées sur ces questions à la dix-huitième Réunion des Parties (suivi de la décision 49/38)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/58: contient des documents de base destinés à faciliter l'examen de ce point de l'ordre du jour que le Comité exécutif, par sa décision 49/38, a demandé de soumettre à l'examen de la 50<sup>e</sup> réunion du Comité. Le document reproduit en particulier les textes ci-après:

- Texte intégral de la Décision 49/38;
- Texte intégral du non-document du Canada, présenté à la 26<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée, sur l'avenir du Protocole de Montréal; et
- Un extrait du rapport de la 26<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée portant sur la proposition du Canada mentionnée plus haut.

Questions à traiter:

- Dépendent des délibérations de la 18<sup>e</sup> Réunion des Parties.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité à examiner la préparation d'une note sur les questions soulevées à la 26<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée, sur l'avenir du Protocole de Montréal, dans la mesure où elles concernent le Fonds multilatéral, en tenant compte des observations formulées sur la question à la dix-huitième Réunion des Parties.

**14. Comptes du Fonds multilatéral:**

**a) Comptes finaux de l'année 2005**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/59: présente l'état financier apuré du Fonds au 31 décembre 2005 et souligne les questions soulevés par les Vérificateurs dans leur rapport sur le Fonds multilatéral, concernant les 82 millions \$US de contributions en souffrance depuis plus de cinq ans (de 1992 à 1999). Le document souligne en outre que des rapports de dépenses non apurés des agences d'exécution sont acceptés et utilisés comme base pour la comptabilisation de leurs dépenses.

Questions à traiter:

- Le Conseil de vérification souligne la nécessité de réconcilier les comptes aussitôt que les états financiers apurés sont disponibles and demande instamment d'appeler l'attention de la Réunion des Parties sur le problème des arriérés de paiement.

Suite attendue du Comité exécutif:

Le Comité exécutif est invité:

- a) À prendre note de l'état financier apuré du Fonds au 31 décembre 2005;



- b) À prendre note de la demande des Vérificateurs d'appeler l'attention de la Réunion des Parties sur la nécessité d'agir pour annuler les créances irrécouvrables; et
- c) À prendre note de l'observation des Vérificateurs sur la nécessité de réconcilier les chiffres inscrits aussitôt que les états financiers apurés sont disponibles.

**b) Conciliation des comptes de l'année 2005**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/60: contient une brève introduction du Trésorier sur l'avancement des travaux de réconciliation des comptes de 2005, indiquant qu'un additif sera présenté à l'examen du Comité à sa 50<sup>e</sup> réunion, pour donner les résultats de la réconciliation.

Questions à traiter:

À l'issue de la 38<sup>e</sup> réunion et de la soumission des comptes du Fonds pour 2001, le Comité exécutif a demandé que, à la dernière réunion de chaque année, une réconciliation complète des comptes lui soit soumise avec les rapports d'avancement et les rapports financiers (Décision 38/9 d).

- Toutes les agences d'exécution ont soumis récemment au Trésorier des comptes apurés pour la période allant jusqu'à décembre 2005;
- Le Trésorier propose de publier un additif au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/60, pour rendre compte de la réconciliation des comptes de 2005;
- Le Trésorier fera les modifications requises aux comptes de 2005 en se fondant sur la différence entre les comptes provisoires et les comptes finals de 2005 dans les comptes financiers de 2006.

Suite attendue du Comité exécutif:

- En attente.

**15. Budgets révisés du Secrétariat du Fonds des années 2007 et 2008 et budget proposé pour l'année 2009**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/61: contient une révision du budget de 2007 approuvé à la 48<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/45 Annexe XIV) et du budget pour 2008 approuvé à la 48<sup>e</sup> réunion; il propose le budget pour 2009 pour couvrir les coûts du personnel en 2009.

Questions à traiter: Aucune.

Suite attendue du Comité exécutif: le Comité exécutif est invité:

- a) À approuver le montant de 2 426 000 \$US dans le budget révisé de 2007 du Secrétariat du Fonds s'élevant au total à 5 264 261 \$US, pour couvrir l'élément

rémunérations de 2007, déjà approuvé à la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et les coûts d'exploitation de 2007 du Secrétariat, incluant des frais de trésorerie de 500 000 \$US qui font l'objet d'autres débats sur cette question;

- b) À prendre note du montant de 2 980 174 \$US pour 2008, déjà approuvé à la 49<sup>e</sup> réunion; et
- c) À approuver l'élément rémunérations proposé dans le budget, s'élevant au total à 3 129 183 \$US.

**16. Questions diverses**

**17. Adoption du rapport**

**18. Clôture de la réunion**

----